



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 21 juin 2016
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents: BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BISSONNETTE Jean-Charles, maire d'Abercorn
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DANDENAULT Louis, maire de Sutton
DELISLE Normand, maire de Brigham
HÜSLER Josef, représentante de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LÉVESQUE Jean, maire de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
PELLETIER Réal, maire de Saint-Armand
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont
RAYMOND Sylvie, mairesse de East Farnham
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD-GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Sont également présents : Messieurs Robert Desmarais, directeur général, Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire, Denis Beauchamp, directeur du développement économique au CLD et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Annulation de la résolution 191-0516 et conséquemment révocation immédiate du certificat de conformité – règlement 699-11-7 – Ville de Bedford : Adoption du procès-verbal du 17 mai
4. Autorisation du 2^e versement au CLD de la quote-part (couvrant la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2016) de 523 520,50\$
5. Actualités du CLD :
 - 5.1. Retour sur l'ouverture de la saison touristique estivale 2016 tenue le 24 mai à Huttopia, Sutton
 - 5.2. Retour sur la *Grande journée des Petits entrepreneurs* tenue le 18 juin
 - 5.3. Entrepreneuriat : suivi du cours Lancement d'une entreprise; et programmes d'accélération de la croissance
6. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 16 juin :
 - 6.1. Projet de compostage de la RÉGIE : suivi de la rencontre de Solinov du 31 mai 2016
 - 6.2. Présentation pour adoption – **Règlement 07-0616** édictant le plan de gestion des matières résiduelles révisé-modifié, le tout conformément à l'article 53.18 de la Loi sur la qualité de l'environnement
7. RDD : fin de l'entente avec la RIEDSBM concernant les services du chimiste
8. Rapport du comité de transport adapté et collectif du 8 juin :
 - 8.1. Présentation du bilan de la première année d'opération (1^{er} juin 2015 - 31 mai 2016) du Taxibus à Cowansville
 - 8.2. Offre de service en transport adapté et collectif soumise à la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville
 - 8.3. Offre de service en transport adapté soumise aux municipalités de Lac-Brome et de Brome
 - 8.4. Offre de service en transport collectif soumise à la municipalité d'Ange-Gardien
9. Rapport du comité de la gestion de l'eau du 16 juin :
 - 9.1. Octroi du contrat pour les travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Frank Ditch (Saint-Ignace-de-Stanbridge)
 - 9.2. Nomination – Branche 4 du cours d'eau Castors (Stanbridge Station)
 - 9.3. Nomination – Branche 6 du cours d'eau Poulin (Farnham)
 - 9.4. Nomination – Cours d'eau Plamondon (Farnham)
 - 9.5. Nomination – Aménagement d'un cours d'eau sans désignation entre les lots 3 979 675 et 3 979 676 (cadastre du Québec à Dunham)
 - 9.6. Présentation pour adoption – **Règlement 04-0416** régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi remplaçant le règlement 03-0406 ainsi que les règlements de modification 06-0607, 04-0409, 04-0211



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

- 9.7. Présentation pour adoption : **Règlement 05-0416** modifiant le règlement 07-1114 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi
- 9.8. Modification de la politique de gestion des cours d'eau – Mise à jour des formulaires de demandes de permis
10. Demande formulée par l'association des citoyens de la plaine inondable (ACPI) afin de rencontrer la ministre de la Justice l'Honorable Stéphanie Vallée
11. Rapport du comité d'aménagement du 17 mai (dépôt du procès-verbal uniquement)
12. Rapport du comité d'aménagement du 15 juin :
 - 12.1. Offre de services de la MRC concernant la demande d'exclusion sur le territoire de Brigham
 - 12.2. Dossiers 2016 et augmentation de la charge de travail
 - 12.3. Recommandation d'adoption – Règlement 04-0416 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi annulant et remplaçant le règlement 03-0406 ainsi que les règlements de modification 06-0607, 04-0409, 04-0211
 - 12.4. Mikinak - Le festival de la tortue à Pike River - Autorisation de fourniture d'arbustes
 - 12.5. Proposition : Reprise du projet du groupe de recherche sur l'eau de l'Université de Sherbrooke (GRE AUS) et engagement de la MRC Brome-Missisquoi à contribuer au projet de complexe de recherche multi-échelle en hydrologie, hydraulique et environnement
 - 12.6. Suivi du dossier PIIRL et proposition de paiement des honoraires supplémentaires
 - 12.7. Programme d'aide financière compensatoire 2015-2016 pour le maintien des actifs de la route verte - Attestation des dépenses encourues pour la période visée
 - 12.8. Proposition d'appui à la municipalité de Saint-Alexandre - Échangeur Autoroute 35
 - 12.9. Proposition d'appui au CRAAQ - Laboratoire vivant d'accompagnement au maillage et à la reprise agricole
 - 12.10. Certificats de conformités :
 - 12.10.1. Résolution PP-14 – Ville de Bromont
 - 12.10.2. Règlement 458-9 – Ville de Farnham
 - 12.10.3. Règlement 453-1 – Ville de Farnham
 - 12.10.4. Règlement 458-10 – Ville de Farnham
 - 12.10.5. Règlement 456-2 – Ville de Farnham
 - 12.10.6. Règlement 457-2 – Ville de Farnham
 - 12.10.7. Règlement 479-2 – Ville de Farnham
 - 12.10.8. Règlement 454-4 – Ville de Farnham
 - 12.10.9. Règlement 699-11-7 – Ville de Bedford
 - 12.10.10. Règlement 698-11-3 – Ville de Bedford
 - 12.10.11. Règlement 699-11-8 – Ville de Bedford
 - 12.10.12. Règlement 700-11-2 – Ville de Bedford
 - 12.10.13. Règlement 701-11-2 – Ville de Bedford
 - 12.10.14. Règlement 702-11-3 – Ville de Bedford
 - 12.10.15. Règlement 706-12-1 – Ville de Bedford
13. Rapport du comité agroalimentaire du 25 mai
14. Rapport du comité administratif du 8 juin :
 - 14.1. Comptes à payer
 - 14.2. Compte-rendu de l'assemblée des préfets les 1^{er} et 2 juin à Québec
 - 14.3. Formation sur mesure pour les élus en matière de développement économique
15. Octroi du mandat pour la réalisation du plan stratégique de développement durable de la MRC Brome-Missisquoi
16. Demande d'offres de service et octroi conditionnel du mandat pour la réalisation d'une étude de faisabilité en matière de stratégie de développement industriel pour le pôle de Bedford
17. Demande au ministre Bains de promouvoir le développement d'[Internet haute vitesse](#) dans les collectivités rurales
18. Retour sur le voyage à Ottawa du 13 juin pour la rencontre avec l'Honorable Denis Paradis
19. Campagne de prévention de la maladie de Lyme
20. Suivi du comité consultatif de Brome-Missisquoi pour les services de santé
21. Rapport de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes le 9 juin
22. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour juin / juillet / août
23. Correspondance
 - 23.1. Motion de félicitations à la MRC Brome-Missisquoi pour l'obtention du grand prix de la relève 2015
24. Questions diverses
25. Deuxième période de questions du public
26. Levée de la séance

221-0616

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Une citoyenne de Sutton est préoccupée par l'impact d'un projet de développement longeant la rivière Sutton notamment au niveau de la sécurité des biens et des personnes. Elle mentionne que ce secteur a été inondé à quelques reprises et qu'il n'est pas propice à la construction résidentielle. Elle dépose des documents, dont une déclaration assermentée, séance tenante à la greffière.

222-0616

**ANNULATION DE LA RÉOLUTION 191-0516 ET RÉVOCATION IMMÉDIATE DU
CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 MAI 2016**

**IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 17 mai 2016 tel que rédigé en annulant la résolution 191-0516 et conséquemment en révoquant, par la présente, le certificat de conformité émis par le conseil des maires à l'égard de ce règlement.

ADOPTÉ

223-0616

AUTORISATION DU 2^E VERSEMENT AU CLD DE LA QUOTE-PART 2016

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU**

D'autoriser le second versement au CLD de la quote-part 2016 (couvrant la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2016) au montant de 523 520,50 \$.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

RETOUR SUR L'OUVERTURE DE LA SAISON TOURISTIQUE ESTIVALE 2016

Monsieur Beauchamp souligne le succès de l'ouverture de la saison touristique estivale 2016 ayant eu lieu le 24 mai dernier à Hutttopia, Sutton.

RETOUR SUR LA GRANDE JOURNÉE DES PETITS ENTREPRENEURS

Monsieur Beauchamp mentionne que la *Grande journée des petits entrepreneurs* tenue le 18 juin dernier a été un succès. Près de 25 jeunes de Brome-Missisquoi ont participé à cette journée.

**ENTREPRENEURIAT : SUIVI DU COURS LANCEMENT D'UNE ENTREPRISE ET
PROGRAMMES D'ACCÉLÉRATION DE LA CROISSANCE**

Monsieur Beauchamp informe les maires du volet « Entrepreneuriat » lancé par le CLD, plus particulièrement du cours « *Lancement d'une entreprise* » et les *programmes d'accélération de la croissance*. À cet égard, le Campus Brome-Missisquoi est agréablement surpris du taux d'achalandage marqué pour le cours « *Lancement d'une entreprise* » pour lequel plus d'une quarantaine de participants se sont déjà inscrits.

**PROJET DE COMPOSTAGE DE LA RÉGIE :
RETOUR SUR LA PRÉSENTATION DE SOLINOV**

L'objet de la présentation de Solinov auprès des élus le 31 mai dernier a été notamment de présenter l'analyse demandée par la RIEDSBM concernant la collecte et le compostage des matières organiques. En somme, la présentation donnée par madame Françoise Forcier a été très informative et pertinente pour démontrer que l'option de compostage était la meilleure retenue. Par ailleurs, cette firme a été mandatée par la RIEDSBM pour réaliser une étude d'optimisation des collectes dans 10 municipalités de la MRC.

224-0616

**OPTIMISATION DES COLLECTES : COLLIGER L'INFORMATION À L'INTERNE AFIN DE
CONNAÎTRE LE PORTRAIT GLOBAL DE BROME-MISSISQUOI**

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU**



No de résolution
ou annotation

225-0616

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'autoriser madame Valérie Nantais-Martin, coordonnatrice en environnement à la MRC, à colliger l'information auprès des 11 autres municipalités concernant les collectes actuelles de matières résiduelles afin de considérer des scénarios d'optimisation des collectes dans la perspective de l'ajout de la collecte des matières organiques. D'attendre le dépôt de l'étude réalisée par SOLINOV pour 10 municipalités avant de décider des prochaines étapes.

ADOPTÉ

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 07-0616 ÉDICTANT LE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ ET MODIFIÉ DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi doit établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour l'ensemble de son territoire conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et doit le réviser aux cinq ans;

CONSIDÉRANT que le 20 août 2003 est entré en vigueur le premier PGMR de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la MRC Brome-Missisquoi a fixé par la résolution numéro 347-1014, le 20 octobre 2014 comme étant la date du début des travaux de révision du PGMR;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la MRC Brome-Missisquoi a adopté le 20 octobre 2015 par sa résolution numéro 351-1015, son projet de plan de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi, la MRC Brome-Missisquoi a tenu ses séances de consultation publique et a apporté, le cas échéant, les modifications nécessaires à son projet de plan de gestion;

CONSIDÉRANT que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis le 18 avril 2016 un avis quant à la non-conformité à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2011-2015 du projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 17 mai 2016, conformément aux dispositions de la loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN

APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID

ET RÉSOLU

1. Le préambule du présent règlement numéro 07-0616 édictant le plan de gestion des matières résiduelles révisé et modifié de la MRC Brome-Missisquoi en fait partie intégrante.
2. Le plan de gestion des matières résiduelles révisé et modifié de la MRC Brome-Missisquoi incluant ses annexes, suivant l'avis de non-conformité émis par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, est adopté tel que présenté séance tenante.
3. Ce document joint aux présentes constitue le Plan de gestion des matières résiduelles révisé et modifié de la MRC Brome-Missisquoi et fait partie intégrante du présent règlement numéro 07-0616 comme s'il était ici au long récit.
4. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

ADOPTÉ

226-0616

RDD : FIN DE L'ENTENTE AVEC LA RIEDSBM CONCERNANT LES SERVICES DU CHIMISTE ET OCTROI DU MANDAT À HUGUES TREMBLAY

CONSIDÉRANT que la RIEDSBM a mis fin unilatéralement à l'entente concernant la fourniture à la MRC des services de son chimiste pour la supervision du classement des matières dangereuses (RDD) dans les écocentres. Plus particulièrement, l'entente permettait à la MRC de retenir les services d'une telle ressource pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT que pour le fonctionnement sécuritaire des écocentres, il est nécessaire de retenir les services d'un chimiste afin d'assurer la supervision du personnel des écocentres lors du tri des RDD;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU :**

D'octroyer un mandat à monsieur Hugues Tremblay, chimiste, afin d'assurer la supervision du personnel des écocentres lors du tri des RDD dans les écocentres, et ce, à compter du 25 juin 2016 jusqu'au 31 août 2016, le tout aux conditions suivantes : 2 jours de 8 heures par mois au taux horaire de 60 \$ / heure, plus les frais de déplacement (0,50 \$ / km) et tout autre frais accessoire sur réception des pièces justificatives.

De réévaluer ce mandat à la séance du conseil du 16 août.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

PRÉSENTATION DU BILAN DE LA 1^{ÈRE} ANNÉE D'OPÉRATION DU TAXIBUS

Madame Langevin présente brièvement le bilan de la 1^{ère} année d'opération, soit du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016, du Taxibus à Cowansville. Nous sommes en mesure de dresser un bilan positif de la 1^{ère} année de service du Taxibus :

Nombre déplacements	Nombre utilisateurs	Motifs de déplacements
2 857 déplacements	164 utilisateurs sur 193 usagers inscrits	- 51 % pour le travail; - 14 % pour les services; - 16 % pour la santé; - 10 % pour les études; - 9 % pour les loisirs.

227-0616

OFFRE DE SERVICE EN TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF SOUMISE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a demandé par résolution de vérifier la possibilité d'être desservie par le service de transport adapté de la MRC Brome-Missisquoi, notamment parce que ses citoyens sont dirigés vers le réseau local de services (RLS) La Pommeraie pour les services de santé. De plus, ses citoyens ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement sont dirigés vers les plateaux d'activités du territoire de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que le service de transport adapté organise déjà le transport d'un usager de Sainte-Brigide-d'Iberville dont les coûts sont toutefois entièrement défrayés par le Programme de solidarité sociale;

CONSIDÉRANT que l'intégration de Sainte-Brigide-d'Iberville simplifierait la gestion administrative des transports en plus d'avoir un impact budgétaire peu significatif sur l'ensemble des autres municipalités en matière de transport adapté;

CONSIDÉRANT que l'intégration de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville en transport collectif optimiserait l'utilisation des véhicules en ajoutant des usagers supplémentaires dans les véhicules qui effectuent déjà des transports réguliers de Sainte-Brigide-d'Iberville vers Farnham en transport adapté, ce qui permettrait une réduction des coûts de transport par usager;

CONSIDÉRANT qu'une augmentation du nombre de déplacements en transport collectif ne peut qu'influer positivement le montant de la subvention provenant du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que l'intégration de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville aurait un impact budgétaire peu significatif sur l'ensemble des autres municipalités en matière de transport collectif;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De proposer à la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville une offre de service en transport adapté et en transport collectif pour l'année 2017.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

228-0616

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**OFFRE DE SERVICE EN TRANSPORT ADAPTÉ SOUMISE AUX
MUNICIPALITÉS DE LAC-BROME ET BROME**

CONSIDÉRANT que les usagers provenant des municipalités de Lac-Brome et Brome qui bénéficiaient des services du *Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED)* à Waterloo sont maintenant dirigés principalement vers la région de Cowansville depuis la fermeture des installations;

CONSIDÉRANT que le service de transport collectif sur les territoires de Lac-Brome et Brome est déjà offert par la MRC Brome-Missisquoi et qu'une annexion au service de transport adapté de la MRC permettrait aux usagers de ces municipalités de bénéficier d'une réduction tarifaire;

CONSIDÉRANT que l'intégration des municipalités de Lac-Brome et Brome uniformiserait l'offre de service en transport sur tout le territoire de la MRC en plus d'optimiser l'utilisation des véhicules, supprimant ainsi le dédoublement et conséquemment, permettrait la réduction des frais de transport;

CONSIDÉRANT que l'intégration de Lac-Brome et Brome simplifierait la gestion des transports et des réservations et pour l'utilisateur et pour le service de transport (réservation à deux organismes de transport différents, 2 tarifications différentes, transfert, politiques différentes);

CONSIDÉRANT que depuis 2014, une augmentation graduelle de la demande des usagers du service de transport de la MRC Brome-Missisquoi est enregistrée en direction de Lac-Brome, notamment pour les services de la clinique médicale et de la maison Knowlton;

CONSIDÉRANT que l'intégration des municipalités de Lac-Brome et Brome fait partie des stratégies pour atteindre l'objectif d'optimisation de l'offre de transport énoncé dans le *plan de développement en transport collectif 2015-2016* adopté le 17 novembre 2015 et aurait un impact budgétaire peu significatif sur l'ensemble des autres municipalités;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU :**

De proposer aux municipalités de Lac-Brome et de Brome une offre de service en transport adapté pour l'année 2017.

ADOPTÉ

229-0616

**OFFRE DE SERVICE EN TRANSPORT COLLECTIF SOUMISE À LA
MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN**

CONSIDÉRANT que les citoyens de la municipalité d'Ange-Gardien sont dirigés vers le réseau local de services (RLS) La Pommeraie pour les services de santé;

CONSIDÉRANT que la MRC dessert déjà la municipalité d'Ange-Gardien en transport adapté;

CONSIDÉRANT que l'intégration de la municipalité d'Ange-Gardien en transport collectif optimiserait l'utilisation des véhicules en ajoutant des usagers supplémentaires dans les véhicules qui effectuent déjà des transports réguliers d'Ange-Gardien vers Farnham en transport adapté, ce qui permettrait une réduction des coûts de transport par usager;

CONSIDÉRANT qu'il serait désormais possible d'offrir aux citoyens d'Ange-Gardien des transports vers Cowansville depuis Farnham (correspondance);

CONSIDÉRANT qu'une augmentation du nombre de déplacements en transport collectif ne peut qu'influer positivement le montant de la subvention du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que l'intégration de la municipalité d'Ange-Gardien aurait un impact budgétaire peu significatif sur l'ensemble des autres municipalités en matière de transport collectif;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU :**

De proposer à la municipalité d'Ange-Gardien une offre de service en transport collectif pour l'année 2017.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation
230-0616

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET D'ENTRETIEN DU
COURS D'EAU FRANK DITCH**

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé au lancement d'un appel d'offres par invitation afin de réaliser des travaux de nettoyage et d'entretien dans le cours d'eau Frank Ditch à Saint-Ignace-de-Stanbridge;

CONSIDÉRANT que l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 15 juin 2016;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**

D'octroyer le contrat pour la réalisation de travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau Frank Ditch au plus bas soumissionnaire conforme, soit à *Huard Excavation inc.*, au montant de 17 729,15 \$ (taxes incluses).

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi le contrat concernant le présent objet.

De répartir les présentes dépenses en quotes-parts aux municipalités concernées conformément aux actes d'autorisations des travaux.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

231-0616

NOMINATION – BRANCHE 4 DU COURS D'EAU CASTORS

**IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De mandater la firme *ALPG consultants inc.* pour donner suite à la demande du conseil municipal de Stanbridge Station relativement à la branche 4 du cours d'eau Castors pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, la répartition au bassin versant, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par *ALPG consultants inc.*, le coût du mandat est de 4 200 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables;

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

232-0616

NOMINATION – BRANCHE 6 DU COURS D'EAU POULIN

**IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
ET RÉSOLU:**

De mandater la firme *ALPG consultants inc.* pour donner suite à la demande du conseil municipal de Farnham relativement à la branche 6 du cours d'eau Poulin pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, la répartition au bassin versant, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par *ALPG consultants inc.*, le coût du mandat est de 3 860 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables;

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



No de résolution
ou annotation

233-0616

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

NOMINATION – COURS D'EAU PLAMONDON

**IL EST PROPOSÉ ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

De mandater la firme *ALPG consultants inc.* pour donner suite à la demande du conseil municipal de Farnham relativement au cours d'eau Plamondon pour la réalisation de travaux tels que l'évaluation de la demande des travaux, le rapport d'inspection préliminaire, le relevé technique d'arpentage, le dimensionnement des ponceaux, l'estimation des coûts, le support technique lors de la réunion d'information, la réalisation de plans et devis en format PDF, la répartition au bassin versant, l'avis de conformité des soumissions lors de l'appel d'offres, la surveillance des travaux de même que la visite de fin de garantie incluant le rapport de conformité. Conformément à l'offre de service présenté par *ALPG consultants inc.*, le coût du mandat est de 3 860 \$ / km, excluant les taxes, et la surveillance des travaux sera effectuée au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables;

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

234-0616

**NOMINATION – AMÉNAGEMENT D'UN COURS D'EAU SANS DÉSIGNATION ENTRE LES
LOTS 3 979 675 ET 3 979 676**

CONSIDÉRANT la demande d'aménagement de cours d'eau du conseil de la ville de Dunham visant à corriger une problématique d'érosion localisée entre les lots 3 979 675 et 3 979 676 du cadastre du Québec à Dunham;

CONSIDÉRANT que le cours d'eau est sous la compétence de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la MRC, en matière de cours d'eau, doit agir avec les services rapprochés d'un ingénieur, dans le respect du champ de pratique réservé aux ingénieurs;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BURCOMBE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

De mandater Patrice Leroux, de la firme *Idée-eau Environnement inc.* pour des services professionnels d'ingénierie afin de réaliser les plans et devis, et d'effectuer la surveillance des travaux. Le mandat sera réalisé aux tarifs horaires de :

- 80 \$ / heure pour la visite terrain et prise de relevés techniques
- 90 \$ / heure pour l'analyse des données, la conception et production du devis
- 65 \$ / heure pour la mise en plan
- 80 \$ / heure pour la surveillance des travaux
- Frais de déplacement à 0,50 \$ / km.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

235-0616

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 04-0416 RELATIF À L'ÉCOULEMENT DES EAUX
DES COURS D'EAU SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC BROME-MISSISQUOI ET
REPLAÇANT LE RÈGLEMENT 03-0406**

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi (« **MRC** ») s'est vue confier la compétence exclusive des cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. c. – C-47.1) (« **LCM** »), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT que l'article 104 de cette loi autorise la MRC à adopter des règlements pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances;

CONSIDÉRANT que le 18 avril 2006, le conseil des maires de la MRC a adopté le *règlement 03-0406 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi*;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2011, le conseil de la MRC a débuté une réflexion importante sur les problématiques causées par les eaux de ruissellement sur les infrastructures, sur la sécurité des biens et des personnes et sur la santé publique ainsi que sur les moyens pour les atténuer;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté en septembre 2012 un plan d'action sur la gestion intégrée et durable de l'eau et que ce dernier vise entre autres à élaborer un cadre réglementaire régional visant les eaux de surfaces et le contrôle de l'érosion;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des différentes consultations ciblées (DG, urbanistes et inspecteurs municipaux, UPA, promoteurs, arpenteurs, ingénieurs et entrepreneurs) et de la consultation publique, les participants sont en accord avec le principe de limiter les impacts liés aux eaux de surface et de s'adapter aux changements des régimes de pluie;

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté en octobre 2014 un cadre réglementaire sur la gestion des eaux de ruissellement et un contrôle de l'érosion (« **RÉGES** »);

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à une révision intégrale du règlement 03-0406 notamment afin de procéder à une adaptation des dispositions réglementaires à celles du RÉGES et d'effectuer une révision administrative de plusieurs dispositions;

CONSIDÉRANT l'ampleur des modifications, il est essentiel de remplacer le règlement 03-0406 ainsi que ses règlements de modification par le présent règlement;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné conformément à l'article 445 du *Code municipal* à la séance du 19 avril 2016;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR RICHARD BURCOMBE
ET RÉSOLU**

D'adopter le *Règlement 04-0416 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi* et remplaçant le règlement 03-0406, le tout, tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉ

236-0616

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 05-0416 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 07-1114 RELATIF À LA TARIFICATION POUR LES BIENS ET SERVICES DE LA MRC BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir une tarification applicable pour les demandes particulières concernant les biens et services offerts par la MRC conformément aux articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la Fiscalité municipale*;

CONSIDÉRANT que le 18 novembre 2014, le conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi a adopté le règlement 07-1114 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier le règlement 07-1114 notamment afin d'y prévoir la contribution financière en cas de jumelage découlant de la Banque de terres, les frais afférents aux données de géomatiques ainsi que les frais reliés aux divers permis requis en fonction du *Règlement relatif au libre écoulement de l'eau des cours d'eau de la MRC Brome-Missisquoi*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné conformément à l'article 445 du *Code municipal* lors de la séance du 19 avril 2016;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT
ET RÉSOLU:**

D'adopter le *Règlement numéro 05-0416 modifiant le règlement 07-1114 relatif à la tarification pour les biens et services de la MRC Brome-Missisquoi*, le tout, tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

237-0616

238-0616

239-0616

240-0616

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES COURS D'EAU – MISE À JOUR DES
FORMULAIRES DE DEMANDES DE PERMIS**

**IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE
APPUYÉ PAR TOM SELBY
ET RÉSOLU :**

De modifier la politique de gestion des cours d'eau afin d'ajuster les formulaires de demande de permis en fonction des modifications apportées aux normes et tarifs applicables.

ADOPTÉ

**DEMANDE FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION DES CITOYENS DE LA PLAINE INONDABLE
(ACPI) - RENCONTRE AVEC LA MINISTRE DE LA JUSTICE**

CONSIDÉRANT que l'Association des citoyens de la plaine inondable (ACPI) désire obtenir l'appui de la MRC Brome-Missisquoi afin de solliciter une rencontre avec la ministre de la Justice, l'Honorable Stéphanie Vallée;

CONSIDÉRANT que cette association couvre le territoire de la rivière Richelieu et la baie Missisquoi;

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU
ET RÉSOLU :**

D'informer la ministre de la Justice, l'Honorable Stéphanie Vallée, que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi souhaite son écoute vis-à-vis les représentants de l'Association des citoyens de la plaine inondable (ACPI) ayant sollicité une rencontre d'échange sur les problématiques vécues par certains propriétaires de la rivière Richelieu et la baie Missisquoi.

ADOPTÉ

Monsieur Laurent Phoenix quitte la séance du conseil.

**DEMANDE D'EXCLUSION SUR LE TERRITOIRE DE BRIGHAM –
ACCEPTATION DE LA PROPOSITION**

CONSIDÉRANT que le projet de demande d'exclusion sur le territoire de Brigham est d'envergure régionale;

CONSIDÉRANT qu'il est ardu d'évaluer le temps ressource du personnel technique de la MRC requis au-delà de l'étape du dépôt de la demande auprès de la CPTAQ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU
ET RÉSOLU:**

D'accueillir favorablement la demande de la municipalité de Brigham et d'accepter de mener à bien la demande d'exclusion pour un montant forfaitaire de 6 000 \$.

D'informer la municipalité de Brigham que ce montant couvre le travail qui sera réalisé jusqu'à l'étape du dépôt de la demande auprès de la CPTAQ et que les deux parties devront rediscuter des honoraires lors de la réception de l'avis préliminaire de la CPTAQ.

ADOPTÉ

**MIKINAK- LE FESTIVAL DE LA TORTUE À PIKE RIVER :
AUTORISATION DE FOURNITURE D'ARBUSTES**

CONSIDÉRANT la demande de commandite acheminée par Mikinak, le festival de la tortue pour la tenue de son premier événement le 6 août prochain;

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat de l'OBV baie Missisquoi d'offrir un prix visant l'aménagement d'une bande riveraine ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR RÉAL PELLETIER
ET RÉSOLU:**

De fournir en bien pour l'événement *Mikinak*, le festival de la tortue, des arbustes provenant de la pépinière de bandes riveraines, pour une valeur équivalente entre 300 \$ et 400 \$, afin de réaliser un aménagement de bande riveraine.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

241-0616

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**REPRISE DU PROJET DU GROUPE DE RECHERCHE SUR L'EAU DE L'UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE (GRE AUS) ET ENGAGEMENT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI À
CONTRIBUER AU PROJET DE COMPLEXE DE RECHERCHE MULTI-ÉCHELLE EN
HYDROLOGIE, HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT que le projet de Complexe de recherche multi-échelle en hydrologie, hydraulique et environnement mené par le Groupe de recherche sur l'eau de l'Université de Sherbrooke (GRE AUS) présenté en janvier 2016 a été réactivé afin de déposer une nouvelle demande au concours de la Fondation canadienne pour l'innovation;

CONSIDÉRANT la résolution 13-0115 adoptée par le conseil des maires du 20 janvier 2015 ;

CONSIDÉRANT que ce projet consiste en la construction d'un bassin versant pilote aux parois rigides et imperméables et d'une rivière expérimentale permettant la recherche au niveau du développement durable et plus spécifiquement sur la gestion de l'eau et sa qualité en fonction de la variabilité climatique réelle de notre région;

CONSIDÉRANT que le Complexe de recherche est une première au niveau mondial et pourra guider davantage la gouvernance au Québec en matière de développement durable et de gestion de l'eau;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires a adopté, en octobre 2014, un cadre réglementaire (REGES) en lien avec les problématiques reliées à la ressource eau afin de mieux contrôler le volume, la vitesse et la qualité de l'eau ;

CONSIDÉRANT que l'engagement des partenaires au projet impliquera des retombées importantes (i) au niveau économique, notamment au plan de la réduction des dommages liés à une gestion plus adéquate des risques d'embâcles, à une prévision accrue des crues et à de meilleures pratiques de la gestion de l'eau (ii) aux niveaux environnemental et social, et (iii) au niveau de la gouvernance;

CONSIDÉRANT que les connaissances acquises permettront aux municipalités d'adopter une réglementation basée sur des résultats de recherches scientifiques tangibles en matière de qualité de l'environnement et de la gestion de l'eau;

CONSIDÉRANT que le projet se chiffre à 5,5 M\$ en infrastructures et appareillages scientifiques;

CONSIDÉRANT que la contribution peut être étalée sur une période de cinq ans;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU**

De réitérer son appui financier et d'aviser le Groupe de recherche sur l'eau de l'Université de Sherbrooke (GRE AUS) que la MRC Brome-Missisquoi s'engage à titre de partenaire à participer financièrement à la réalisation du *Complexe de recherche multi-échelle en hydrologie, hydraulique et environnement* pour un montant de 20 000 \$ étalés sur 5 ans, soit un montant de 4 000 \$ par année. En raison de cet engagement financier, le conseil des maires souhaite que certains sujets de recherche soient reliés à certaines problématiques particulières à la région de Brome-Missisquoi.

Il importe de souligner que cet engagement est conditionnel à la réalisation du projet. Ainsi, si le projet ne peut aller de l'avant, il est entendu que le Groupe de recherche sur l'eau de l'Université de Sherbrooke retourne les sommes non utilisées.

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC tout document pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ

242-0616

PIIRL – DEMANDE DE PAIEMENT D'HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT que le document d'appel d'offres de la MRC Brome-Missisquoi de janvier 2016 visant les services professionnels pour la réalisation de son plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) estimait au départ un total de 235 ponceaux sur son réseau routier prioritaire;

CONSIDÉRANT que la MRC a émis l'addenda 5 le 11 février 2015 rectifiant entre autres le nombre estimé de ponceaux à 462 en fonction d'informations complémentaires divulguées par les municipalités locales et le ministère des Transports (MTQ);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la firme d'ingénierie *Roche Itée*, Groupe-conseil, dorénavant *Norda Stelo*, a obtenu le mandat pour la réalisation du PIIRL de la MRC le 17 mars 2015;

CONSIDÉRANT que les comptes rendus des travaux d'inspection des ponceaux fournis par *Roche Itée* à l'été 2015 démontraient que le nombre total de ponceaux allait être plus élevé que celui estimé;

CONSIDÉRANT que la MRC a toujours réitéré à *Roche Itée* que le nombre de ponceaux inspectés ne devait pas dépasser le nombre estimé au document d'appel d'offres sans avoir au préalable discuté de cette situation avec la MRC;

CONSIDÉRANT que *Roche Itée* a informé la MRC le 3 septembre 2015 que le nombre de ponceaux inspecté s'élevait à 508 à ce jour, donc un total de 99 ponceaux supplémentaires au nombre estimé au départ;

CONSIDÉRANT que la MRC a demandé l'arrêt immédiat des travaux afin de demander au MTQ un ajustement de l'aide financière pour la réalisation de son PIIRL;

CONSIDÉRANT que le MTQ a refusé tout ajustement de l'aide financière octroyé;

CONSIDÉRANT que la MRC, désirant compléter la réalisation de son PIIRL, signifia à *Roche Itée* de terminer les travaux d'inspection des ponceaux et qu'un arrangement serait établi à la fin du mandat;

CONSIDÉRANT que le nombre final de ponceaux inspectés s'est élevé à 562, soit 25 % de plus que le nombre estimé au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que le MTQ exige que tous les ponceaux des routes prioritaires identifiées au PIIRL soient inspectés;

CONSIDÉRANT que *Norda Stelo* a transmis une facture pour la dernière partie de la réalisation du PIIRL au montant de 45 358,89 \$, laquelle facture inclue un total de 562 ponceaux;

CONSIDÉRANT que *Norda Stelo* a demandé le 7 avril 2016 des frais supplémentaires pour l'inspection des ponceaux supplémentaires pour un montant équivalent à 9 093,75 \$ taxes en sus, ainsi que des frais supplémentaires pour les fiches, l'analyse des ponceaux, les estimations et l'analyse des chaussées pavées devant être gravelées pour un montant de 3 750 \$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT que les membres du comité d'aménagement conviennent que le nombre de 125 ponceaux supplémentaires est très élevé et que *Roche Itée* ne pouvait prévoir une telle augmentation de la charge de travail lors de la préparation de sa soumission;

CONSIDÉRANT que pour la MRC, les frais supplémentaires d'analyse demandés par *Norda Stelo* ne sont aucunement justifiés étant donné qu'il est stipulé clairement tout au long du devis qu'il s'agissait d'un contrat à prix forfaitaire pour toute prestation nécessaire à la compète réalisation du contrat;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

D'accepter de défrayer les coûts supplémentaires rattachés à l'inspection des ponceaux supplémentaire pour un montant additionnel de 9 093,75 \$, plus les taxes applicables, et conséquemment, de procéder au paiement final à *Norda Stelo* au montant de 45 358,89 \$, taxes incluses. De refuser le paiement de tous coûts supplémentaires reliés au traitement de données.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE COMPENSATOIRE 2015-2016 POUR LE MAINTIEN DES ACTIFS DE LA ROUTE VERTE - ATTESTATION DES DÉPENSES ENCOURUES POUR LA PÉRIODE VISÉE

CONSIDÉRANT que le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a rendu public le programme d'aide financière compensatoire 2015-2016 pour le maintien des actifs de la Route verte;

CONSIDÉRANT que cette aide vise à compenser une partie des dépenses encourues pour les segments aménagés en sites propres de la Route verte pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 selon un maximum de 1 414 \$ par kilomètre;

243-0616



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que pour bénéficier de cette aide financière, le conseil doit attester et fournir les pièces justifiant les dépenses encourues durant cette période pour maintenir en état les infrastructures de la Route verte, en préserver la dégradation et assurer le confort et la sécurité des usagers, le tout selon la liste des travaux et dépenses admissibles;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**

1. D'attester au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que selon les critères du programme, les dépenses encourues par les municipalités de Sutton, Bromont, Sainte-Sabine et Farnham pour le maintien des actifs de la Route verte pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 s'élèvent à 204 363,56 \$, le tout réparti selon le calcul suivant :
 - Sutton 0 \$
 - Bromont 184 830,48 \$ (13,63 % du mandat de C.A.R.T.H.Y inc.)
 - Sainte-Sabine 723,23 \$
 - Farnham 18 809,85 \$
2. D'autoriser la direction générale à fournir sur demande audit ministère copie de toutes les pièces justifiant les dépenses encourues et qui seront requises pour satisfaire aux règles dudit programme;
3. De demander en conséquence audit ministère l'aide financière maximale admissible audit programme.

ADOPTÉ

244-0616

APPUI À LA MUNICIPALITÉ SAINT-ALEXANDRE - ÉCHANGEUR AUTOROUTE 35

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Alexandre désire faire déplacer l'emplacement du futur échangeur de l'autoroute 35 dans le prolongement de la route 227 actuelle et ainsi y rapprocher le centre urbain de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le Tribunal administratif du Québec a donné raison à la municipalité de Saint-Alexandre en décembre 2012 en renversant le refus de la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant le prolongement de la route 227 et le déplacement du futur échangeur;

CONSIDÉRANT que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et Lutte contre les Changements climatiques demande à la municipalité de Saint-Alexandre de compenser la perte d'un milieu naturel de haute valeur situé dans le secteur visé par le nouvel échangeur;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Alexandre est présentement à étudier divers scénarios de compensation et d'élaborer un plan de conservation des milieux naturels et de mettre en place des mesures incitatives pour assurer la conservation et la mise en valeur des ressources forestières et des espaces naturels de haute biodiversité;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi désire que le parachèvement de l'autoroute 35 puisse être complété dans les meilleurs délais possible étant donné que les deux derniers tronçons seront majoritairement sur son territoire;

CONSIDÉRANT que les citoyens des municipalités de l'ouest du territoire de la MRC Brome-Missisquoi seraient grandement avantagés à utiliser un échangeur à partir du noyau urbain de Saint-Alexandre;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la municipalité de Saint-Alexandre dans ses démarches auprès des différents ministères du Gouvernement du Québec afin que l'échangeur de Saint-Alexandre puisse être situé dans le prolongement de la route 227 à proximité de son noyau urbain.

ADOPTÉ

245-0616

APPUI AU CRAAQ - LABORATOIRE VIVANT D'ACCOMPAGNEMENT AU MAILLAGE ET À LA REPRISE AGRICOLE

CONSIDÉRANT que le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) est visé par la MRC Brome-Missisquoi comme étant le futur gestionnaire de la Banque de terres et de fermes du Québec;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que le CRAAQ demande à la MRC un appui à sa demande de financement faite dans le cadre du programme *Passeport innovation* du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation visant la mise en place et activation d'un laboratoire vivant d'accompagnement au maillage et à la reprise agricole;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à faire connaître et à partager l'expertise des agents de maillage actuellement en opération dans les huit MRC du Québec qui offrent le service de la banque de terres;

CONSIDÉRANT que des situations complexes de transfert de fermes soulignent la nécessité de mener des activités de recherche afin d'améliorer les pratiques et identifier de nouveaux modèles d'action;

CONSIDÉRANT que ce laboratoire vivant, en misant sur l'analyse des problématiques et la mise en commun de solutions terrains, permettra de décupler les retombées positives pour les aspirants-agriculteurs, les repreneurs, les cédants et les propriétaires fonciers, favorisant ainsi l'entrepreneuriat agricole, maximisant les chances de succès pour des établissements et des reprises agricoles durables

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

D'appuyer la demande de financement du Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec au programme *Passeport Innovation* pour la mise en place et activation d'un laboratoire vivant d'accompagnement au maillage et à la reprise agricole.

ADOPTÉ

246-0616

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÉSOLUTION PP-14 – BROMONT

CONSIDÉRANT que la ville de Bromont a transmis à la MRC le 13 juin 2016 la résolution finale PP-14 relative au règlement sur les PPCMOI ;

CONSIDÉRANT que cette résolution vise à utiliser deux bâtiments accessoires existants à des fins d'atelier artisanal de fabrication de lampe et une salle de montre sur une superficie de plancher supérieure par rapport à la résidence à ce qui est autorisé au zonage.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU:**

De déclarer la résolution PP-14 de la ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

247-0616

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 458-9 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 9 juin 2016 le règlement 458-9 modifiant le règlement 458 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise principalement à remplacer la grille des spécifications de la zone C2-003 en y ajoutant les usages service éducationnels, établissements culturels, sportifs et communautaires.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-9 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation
248-0616

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 453-1 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 9 juin 2016 le règlement 453-1 modifiant le règlement 453 relatif au Plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU**

De déclarer le règlement 453-1 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

249-0616

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 458-10 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 9 juin 2016 le règlement 458-10 modifiant le règlement 458 relatif au zonage ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 458-10 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

250-0616

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 456-2 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 9 juin 2016 le règlement 456-2 modifiant le règlement 456 relatif au lotissement;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR YVES LÉVESQUE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 456-2 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

251-0616

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 457-2 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 9 juin 2016 le règlement 457-2 modifiant le règlement de construction 457 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU:**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

De déclarer le règlement 457-2 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

252-0616

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 479-2 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 9 juin 2016 le règlement 479-2 modifiant le règlement 479 relatif au PIIA;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 479-2 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

253-0616

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 454-4 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la ville de Farnham a transmis à la MRC le 9 juin 2016 le règlement 454-4 modifiant le règlement 454 relatif aux Permis et certificats;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 454-4 de la ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

254-0616

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 699-11-7 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 15 juin 2016 le règlement 699-11-7 modifiant le règlement de zonage 699-11 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone RB-2 à même une partie de la zone IA-1.

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 699-11-7 de la ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

255-0616

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 698-11-3 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 14 juin 2016 le règlement 698-11-3 modifiant le Plan d'urbanisme 698-11 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 698-11-3 de la ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

256-0616

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 699-11-8 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 15 juin 2016 le règlement 699-11-8 modifiant le règlement de zonage 699-11 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 699-11-8 de la ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

257-0616

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 700-11-2 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 14 juin 2016 le règlement 700-11-2 modifiant le règlement de lotissement 700-11-2 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR TOM SELBY
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 700-11-2 de la ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

258-0616

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 701-11-2 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 14 juin 2016 le règlement 701-11-2 modifiant le règlement de construction 701-11;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 701-11-2 de la ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

259-0616

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 702-11-3 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 14 juin 2016 le règlement 702-11-3 modifiant le règlement relatif aux permis et certificats 702-11;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 702-11-3 de la ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

260-0616

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ: RÈGLEMENT 706-12-1 – VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que la ville de Bedford a transmis à la MRC le 14 juin 2016 le règlement 706-12-1 modifiant le règlement relatif aux PIIA 706-12;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à assurer la concordance au règlement 02-0315 modifiant le schéma d'aménagement et de développement;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR LUCILLE ROBERT
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 706-12-1 de la ville de Bedford **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

261-0616

COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR JEAN LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**

D'autoriser les dépenses excédant le pouvoir du comité administratif et d'autoriser le paiement de l'ensemble des dépenses en date du 7 juin 2016, à savoir:

DÉPENSES À AUTORISER PAR LE CONSEIL	
C06005PRR0001 (Programme RénoRégion)	12 000,00 \$
Bromont (entente incendie pour Maxime Roy - janvier à mars 2016)	8 596,98 \$
P-1067382 (Programme PAD)	23 000,00 \$
P-1226352 (Programme PAD)	12 303,24 \$
P-1242846 (Programme PAD)	16 000,00 \$
Pépinière Vert Forêt Nursery (achat de végétaux pour la pépinière)	8 163,23 \$
Sous-total	80 063,45 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins de la présente dépense.

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE DES PRÉFETS LES 1^{ER} ET 2 JUIIN À QUÉBEC

Monsieur Fauteux dresse un compte-rendu de l'assemblée des préfets tenue les 1^{er} et 2 juin 2016 par la FQM au Centre des congrès à Québec. En somme, la visite du ministre Coiteux fut enrichissante et le retour sur le rapport Perrault, notamment au niveau de la simplification des redditions de compte et l'augmentation du seuil pour les contrats municipaux furent les bienvenus.

La réaffectation des ressources policières de la Sûreté du Québec, l'invitation au regroupement volontaire des OMH, la Politique énergétique 2016-2030, le développement local et la révision des schémas de couverture de risque en sécurité incendie sont notamment des sujets qui ont été abordés.

FORMATION EN DÉVELOPPEMENT POUR LES ÉLUS

L'APDEQ (l'Association des professionnels en développement économique du Québec) serait en mesure de réaliser deux formations (bloc de 3 h chacun) sur mesure pour les élus de Brome-Missisquoi au coût de 3 450 \$, plus taxes pour les deux formations:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

Formations	
Développement économique	Samedi matin 9 h - 12 h, ou en soirée
Développement industriel	Samedi matin 9 h - 12 h, ou en soirée

Les membres du conseil soulignent qu'afin d'encourager la participation des élus, les frais de formation seront entièrement à la charge de la MRC. Cette proposition sera développée et présentée pour l'automne - hiver.

PROJET DE TRAIN DE PASSAGERS RELIANT MONTRÉAL-SHERBROOKE : COMITÉ TECHNIQUE

Monsieur Desmarais souligne que le projet de train de passagers reliant Montréal-Sherbrooke piloté par monsieur François Rebello a obtenu une aide financière du Fonds Vert de l'ordre de 175 000 \$. Monsieur Desmarais a été autorisé par le comité administratif de la MRC à siéger au comité technique pilotant ce projet.

Le comité technique se rencontrera le 5 juillet prochain. Conséquemment, lors de la prochaine rencontre du CA (6 juillet), les maires seront davantage informés sur les détails du projet.

À cet égard, si le tout satisfait les exigences de la MRC, le CA pourra donc autoriser le versement de l'aide financière de 2 000 \$ que la MRC avait préalablement réservé pour ce projet et demanderait aux villes participantes de procéder de même aux versements auxquels elles s'étaient engagées.

262-0616

OCTROI DU MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC

CONSIDÉRANT que le 30 mai 2016, la MRC a procédé de nouveau à un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels, le tout conformément à la résolution numéro 196-0516;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu trois soumissions et a procédé à l'ouverture et l'analyse de celles-ci par un comité de sélection le 17 juin 2016 conformément aux articles 936.0.1.1 et suivants du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT que la Loi prescrit que le conseil ne peut accorder le contrat à une personne autre que celle qui a obtenu le meilleur pointage final;

CONSIDÉRANT le résultat des trois soumissions comme suit :

SOUSSIONNAIRE	Pointage intérimaire	Prix (avec tx)	Pointage final
Dionne et Gagnon	94	46 813,39 \$	30,76
ELLIO	94	48 975,90 \$	29,40
Lemay DDA	91	53 037,97 \$	26,58

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat pour la réalisation d'une planification stratégique régionale de développement de la MRC Brome-Missisquoi à la firme ayant obtenu le meilleur pointage, soit à *Dionne et Gagnon* conformément aux exigences stipulées au devis et le tout, pour un montant forfaitaire de 40 725 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

263-0616

DEMANDE D'OFFRES DE SERVICE ET OCTROI CONDITIONNEL DU MANDAT POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ EN MATIÈRE DE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR LE PÔLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT la pertinence et l'importance de procéder dans les meilleurs délais à une étude de faisabilité en matière de stratégie de développement industriel pour le pôle de Bedford;



No de résolution
ou annotation

264-0616

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que puisque le pôle de Bedford n'est pas une entité juridique, il ne peut octroyer de mandat. Conséquemment, en raison du volet régional de ce mandat, il est adéquat que la commande provienne du conseil des maires de la MRC;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT
ET RÉSOLU :**

De demander à monsieur Louis Grenier de soumettre à la MRC Brome-Missisquoi une offre de service pour la réalisation d'une étude de faisabilité en matière de stratégie de développement industriel pour le pôle de Bedford.

Conditionnellement à ce que l'offre de service respecte les exigences formulées par la MRC et se conforme aux règles en matière d'adjudication de contrats municipaux de gré à gré, d'autoriser le comité administratif à octroyer le mandat pour la réalisation d'une étude de faisabilité en matière de stratégie de développement industriel pour le pôle de Bedford à monsieur Louis Grenier le 6 juillet prochain.

Advenant l'octroi du mandat par le comité administratif, il est convenu que la MRC avancera les fonds et facturera les 8 municipalités membres du pôle de Bedford pour leur part respective en tenant compte de la subvention du Pacte de Brome-Missisquoi. De plus, afin d'assurer un suivi adéquat de l'étude de faisabilité, un comité de suivi devra être constitué où siégeront les 8 maires des municipalités visées et les personnes responsables de la MRC et du CLD.

ADOPTÉ

DEMANDE AU MINISTRE BAINS DE PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT D'INTERNET HAUTE VITESSE DANS LES COLLECTIVITÉS RURALES

CONSIDÉRANT que l'accès à une infrastructure à large bande évoluée, à la fine pointe du progrès, est une priorité pour tous les citoyens de Brome-Missisquoi d'autant plus que certains secteurs ruraux ne bénéficient d'aucune couverture Internet haute vitesse à l'heure actuelle;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire, pour promouvoir l'occupation du territoire et le développement des communautés, que chaque domicile, commerce, industrie, ferme, etc. sur le territoire de Brome-Missisquoi ait accès à un service d'Internet haute vitesse comme dans les grands centres;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-CHARLES BISSONNETTE
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU :**

De demander au gouvernement fédéral, afin de promouvoir la vitalité des communautés rurales au Canada, de promouvoir le développement d'Internet haute vitesse avec une technologie à large bande évoluée, telle la fibre optique, sur tout le territoire de Brome-Missisquoi, plus particulièrement dans les secteurs actuellement non desservis.

ADOPTÉ

RETOUR SUR LE VOYAGE À OTTAWA – DENIS PARADIS – DÉPUTÉ FÉDÉRAL DE BROME-MISSISQUOI

Le 13 juin 2016, quelques élus des MRC de Memphrémagog, Brome-Missisquoi et du Haut-Richelieu se sont rendus à Ottawa afin de rencontrer l'Honorable Denis Paradis et d'autres ministres et de discuter de divers dossiers. Les présentations *PowerPoint* des ateliers seront acheminées aux municipalités sous peu.

Les MRC précitées étaient responsables de certains volets organisationnels dans le cadre de ce voyage à Ottawa, plus particulièrement, la MRC Brome-Missisquoi devait coordonner le transport par autobus.

À cet égard, puisque 21 participants ont confirmé leur intérêt de s'y rendre par autobus, la MRC a retenu, à ses frais, les services d'un transporteur par autobus de 24 passagers. Par contre, pour ce qui est du dîner au coût de 25 \$, plus taxes, par personne au restaurant du Parlement, ses frais furent portés à la charge de chacun des participants, lesquels pourront se faire rembourser sur présentation de pièces justificatives et selon les politiques de remboursement de leur municipalité ou organisme respectif.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

CAMPAGNE DE PRÉVENTION DE LA MALADIE DE LYME

La Direction générale de santé publique et le ministère de la Santé et des Services sociaux procéderont à une campagne de prévention de la maladie de Lyme puisque les autorités de santé publique ont observé une progression de cette maladie au Québec depuis les 5 dernières années, principalement dans les MRC Brome-Missisquoi et de La Haute-Yamaska.

**SUIVI DU COMITÉ CONSULTATIF DE BROME-MISSISQUOI
POUR LES SERVICES DE SANTÉ**

Monsieur Desmarais informe les maires des développements relatifs à divers dossiers pilotés par le comité consultatif de Brome-Missisquoi pour les services de santé.

RAPPORT DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENTS DE TAXES

En date du 9 juin dernier, soit la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes de la MRC Brome-Missisquoi, tous les immeubles avaient été retirés de ladite vente. Les municipalités visées par ces immeubles recevront le paiement de leur créance prochainement.

265-0616

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE
POUR LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL**

CONSIDÉRANT que le préfet et la préfète suppléante seront absents lors du prochain conseil des maires, il est nécessaire de procéder à la nomination d'un président d'assemblée pour la séance du conseil du mois d'août;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD-GENDREAU
ET RÉSOLU :**

De nommer monsieur Gilles St-Jean à titre de président d'assemblée pour la séance du conseil du mois d'août. Monsieur St-Jean accepte.

ADOPTÉ

CORRESPONDANCE

- La motion de félicitations à la MRC Brome-Missisquoi pour l'obtention du grand prix de la relève 2015 provenant de la MRC d'Argenteuil est présentée au conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Le maire de la ville de Bedford et d'autres maires se questionnent sur la façon de contrer le problème de sécurité publique que cause la présence de chiens dangereux sur leur territoire et plus particulièrement de la façon d'intervenir. Monsieur Desmarais contactera le Capitaine de la SQ, monsieur Campagna, afin de lui adresser la problématique. Le tout sera discuté plus en détail au prochain comité de sécurité publique.

266-0616

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Arthur Fauteux, préfet


M^e Vanessa Couillard, avocate, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.